



Identification du module

Groupes cibles : Contremaître en chauffage, contremaître sanitaire, contremaître en ferblanterie, chef/cheffe de chantier Polybat (polybâtitseur/euse CFC avec formation professionnelle supérieure correspondante) ou profil de compétences équivalent

Temps indicatif : Pour un traitement méthodique-didactique approprié du module, nous recommandons aux prestataires de planifier env. 56 leçons de 45 min (y compris 24 leçons CECB).

1 Compétences

Après avoir réussi l'examen du module, vous êtes en mesure d'établir les justificatifs correspondants et d'interpréter correctement les résultats. En outre, vous établissez les demandes de subventions nécessaires.

2 Sujets / objectifs

Sujet : 1 **Energie thermique dans le bâtiment**

Objectifs : 1.1 Vous établissez un justificatif par performance globale selon la norme SIA (C3).
1.2 Vous interprétez les résultats (C4).

Sujet : 2 **Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB)**

Objectifs : 2.1 Vous établissez des certificats énergétiques des bâtiments (C3).
2.2 Vous interprétez les résultats (C4).
2.3 Vous comparez les résultats CECB et CECB Plus (C4).

Sujet : 3 **Demandes de subventions**

Objectifs : 3.1 Vous décrivez les organes compétents et les exigences (C2).
3.2 Vous établissez des demandes de subventions (C3).

Sujet : 4 **Protection thermique des bâtiments**

Objectifs : 4.1 Vous décrivez les organes compétents et les exigences (C2).
4.2 Vous établissez les dossiers et les justificatifs (C3).
4.3 Vous interprétez les résultats (C4).
4.4 Vous expliquez les différents labels énergétiques (C2).

3 Examen du module / aides

Vous terminez le module par un examen écrit de 180 minutes.
L'ensemble des documents écrits sont autorisés.

4 Validité du certificat de module

Le certificat de module est valable pendant 5 ans.